

DECRET N° 84-19 du 17 Janvier 1984

chargeant le Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base de l'intérim du Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel pour compter du 17 Janvier 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;

VU le Décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 17 Janvier 1984, le Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel pendant la période de congé administratif du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 17 Janvier 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatioms : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 OPC 6 SGG 4 PPC 2 MEMGTP-
MEMB 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.